



MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48
Fax 05 63 65 94 65

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2026-13

Objet : Contrat MO AC2i assainissement Lunel – nouvelle mission

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Municipale du 31 mars 2026 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

Vu la décision n°2019-7 d'attribuer une mission de maîtrise d'œuvre à AC2i pour de travaux d'extension du réseau d'assainissement ;

Vu la décision n°2026-12 de mettre fin à la mission de maîtrise d'œuvre à AC2i pour de travaux d'extension du réseau d'assainissement suite à la modification du périmètre ;

DECIDE

- D'établir un nouveau contrat à hauteur de 7 800€ht au bureau d'étude AC2i sur une basse de travaux de 100 000€ht et selon le nouveau périmètre des travaux ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer ce contrat et autres documents correspondants.

Fait à Lafrançaise,
Le 3 avril 2026.

Le Maire,

Thierry DELBREIL



Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

